

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 9 mars 2020

Délibération CA_20200309_002

Prestations payantes - Tarifications 2020, extension et actions de formation dispensées par le SDIS de l'Indre.

VOTE : adopté à l'unanimité

4 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement ;

VU le règlement de mise en œuvre opérationnelle du S.D.I.S. ;

VU la délibération du conseil d'administration en date du 29 novembre 2001 ;

VU la délibération du conseil d'administration du 17 décembre 2012 relative à la formation des personnels extérieurs au service départemental d'incendie et de secours de l'Indre ;

DECIDE

Article 1 : La participation financière des bénéficiaires d'interventions hors missions de service public du service départemental d'incendie et de secours ainsi que les interventions non urgentes et programmables, est arrêtée conformément à l'annexe 1.

Article 2 : La tarification du jour de formation par stagiaire est arrêtée conformément à l'annexe 2.

Article 3 : Les nouveaux tarifs sont applicables à compter du 9 mars 2020.

DESCOUT Serge